# REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de Lunéville

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays du Lunevillois

N	ombre de membres dont le
CC	onseil doit être composé :15
N	ombre de conseillers en
ex	ercice :40
Da	ate de convocation :
	2 octobre 2024

## DELIBERATION

## **COMITE DE POLE**

L'an deux mille vingt-quatre, le trente octobre à vingt heures, les Membres du Comite de pole se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 22/10/2024 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat Salle n°2- 1er étage - accès par le parking arrière - 11 avenue de la Libération - 54300 LUNEVILLE.

Présidence : Philippe DANIEL, président.

#### Etaient présents :

Régis CHOMEL DE JARNIEU, Philippe COLIN, Pierre-Jean COURBEY, Philippe DANIEL, Bruno DUJARDIN, Francine GARNIER, Murielle GRIFFOUL, Maurice HERIAT, Linda KWIECIEN, Jacques LAMBLIN, Jacques LAVOIL, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bruno MINUTIELLO, Bernard MULLER, Gérard RITZ, Rémi VUILLAUME, René WAGNER

<u>Mandat de procuration</u>: Philippe ARNOULD à Philippe COLIN, Dominique FOINANT à Bernard MULLER, Jean-Paul FRANCOIS à Gérard RITZ, Catherine PAILLARD à Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Matthieu SIGIEL à Bruno MINUTIELLO, Christophe SONREL à Linda KWIECIEN

<u>Absents</u>: Dominique GEORGE, Christian GEX, Jean-Claude BAZIN, Fabrice BOYER, Jocelyne CAREL, Rose-Marie FALQUE, Olivier MARTET, Thierry MERCIER, Laurie PERISSE

Secrétaire de séance : Monsieur René WAGNER

Membres présents	17
Absents ayant donné mandat de procuration	6
Absents	9
Votants	

### <u>Délibération 2024 053</u> RESSOURCES HUMAINES Tableau des effectifs - mise à jour

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Unctontion	Non participant
17	6	23	0	0	0

#### Tableau des effectifs en annexe

Vu la loi n°84-83 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, article 97,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1, Vu le Code Général de la Fonction Publique, Article L542-2,

#### Suppression de postes

Un certain nombre de mouvement de personnel a eu lieu au sein du PETR dans ces dernières années entrainant des emplois ouverts non pourvus. Il est donc proposé de supprimer les emplois non pourvus afin de mettre en conformité le tableau des effectifs. Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Le comité technique du Centre de Gestion de Meurthe et Moselle s'est réuni le 30 septembre 2024 et a rendu un avis favorable pour la suppression des emplois non pourvus à compter du 01/12/2024 :

- 1 poste d'ingénieur NT à 35h
- 1 poste d'adjoint technique territorial à 35h
- 1 poste d'adjoint administratif à 35h

#### Création de postes

#### **Animatrice LEADER**

Afin de faire face au départ programmé de l'animatrice du programme LEADER, il convient de procéder au recrutement d'une personne pour son remplacement. Au vu de la nouvelle organisation du service et des missions du poste partagée entre l'animation et la gestion et afin d'uniformiser les postes, il est proposé de recruter sur la base du cadre d'emploi de rédacteur.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois de rédacteur relevant de la catégorie hiérarchique B.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale. Le traitement sera calculé par référence à l'indice majoré correspondant à l'échelon du grade concerné.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

#### Rédacteur

L'agent comptable de la collectivité a été présenté à la campagne de promotion interne du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle 2024 et a été reçu avec succès. Elle sera inscrite sur la liste d'aptitude au poste de rédacteur.

Il est proposé de créer un poste de rédacteur pour cet agent comptable sous réserve de l'établissement de la liste d'aptitude par le président du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle.

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, le Comité de Pôle après en avoir délibéré à l'unanimité:

- APPROUVE la modification du tableau des effectifs,
- DECIDE la création de 2 postes d'emploi permanent de rédacteur
- AUTORISE le président à procéder aux démarches de recrutement
- AUTORISE M. le Président à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la présente décision
- PRECISE que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 2024-034 du 05/06/2024
- PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget général 2025 et suivants

Annexe à la délibération n° 2024\_053 - du 30 octobre 2024

# Ce tableau reflète les effectifs sous réserve du vote des délibérations présentées le 30 octobre 2024

CADRES D'EMPLOIS ET GRADES	NOMBRE D'EMPLOIS ET DUREE HEBDOMADAIRE	OBSERVATIONS
Cadre d'emplois filière adr	ninistrative	
	3 postes à 35 h	3 agents contractuels (Direction – CEP – Animatrice Leader)
Attaché territorial	1 poste à 35h	1 agent contractuel (plateforme de rénovation)
	1 poste à 35h	1 agent contractuel (santé)
	1 poste à 35h	1 agent à recruter (COT)
	1 poste à 35h	1 agent contractuel (gestion leader)
Rédacteur	1 poste à 35h	A recruter
	1 poste à 35h	En attente de la liste d'aptitude
Adjoint administratif principal de 1ére classe	1 poste à 35 h	1 agent titulaire (comptabilité)
Adjoint administratif principal de 2ème classe	1 poste à 17 h30	1 agent titulaire (RH)
Adjoint administratif territorial	1 poste à 28 h	1 agent titulaire (secrétariat, accueil)
Cadre d'emplois filière tech	nique	
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste à 35 h	1 agent titulaire (Ambassadeur de la Mobilité)
Adjoint technique principal de 2éme classe	1 poste à 35 h	1 agent titulaire (mobilité)

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Affiché le 4 novembre 2024 Philippe DANIEL,

Président: